Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge,

Alterspflege und Altersversicherung

Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter

Band: 24 (1946)

Heft: 2

Artikel: La Suisse pourra-t-elle supporter les charges de l'assurance-vieillesse?

Autor: Picot, Albert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-721512

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Suisse pourra-t-elle supporter les charges de l'assurance-vieillesse?

Au moment où le message fédéral sur l'assurancevieillesse va paraître, au moment où l'on apprend que les Chambres fédérales — contrairement à toutes leurs habitudes — vont se réunir au milieu d'août pour prendre des décisions définitives en la matière, tous ceux qui depuis de longues années attendent des réalisations effectives s'angoissent quelque peu et se demandent si l'état des finances fédérales ne va pas encore une fois dresser un obstacle sur la route d'un progrès social toujours plus souhaitable.

Evidemment, après six ans de guerre, la situation financière de la Confédération n'est pas brillante, et il y a quelque chose de paradoxal dans le spectacle du peuple suisse qui choisit ce moment critique pour mettre sur pied un des édifices les plus coûteux qui se puisse imaginer.

Comme l'ont souligné tour à tour M. Beveridge et son commentateur M. le professeur Edgar Milhaud, l'assurance vieillesse est de toutes les réformes sociales la plus difficile à réaliser. En Suisse, une crise maximum de chômage nous a donné 100 000 chômeurs à soutenir vers 1935. Avec l'assurance vieillesse il s'agit du soutien de 400 000 personnes!

Que la situation des finances suisses soit mauvaise, personne ne peut le nier.

Alors que la mobilisation de 1914 à 1920 a coûté 1108 millions, celle de 1939 à 1945 a coûté 4280 millions pour les levées de troupes, et 2354 millions pour le renforcement de la défense nationale, soit au total 6634 millions. Cela fait une guerre six fois plus coûteuse que la précédente. A ces dépenses il faut ajouter 507 millions pour l'économie de guerre, 474 millions de mesures de sécurité, 900 millions pour le dégrèvement des C.F.F. Si l'on ajoute à ces dépenses les déficits ordinaires, diverses

autres, et qu'on en déduise les 3000 millions de recettes fiscales, on aboutit à un solde de 6947 millions de dépenses non couvertes, soit en gros 7 milliards. Ce chiffre vient s'ajouter à la dette fédérale antérieure.

Tandis qu'à la fin de 1913 le trésor fédéral avait une fortune nette de 100 millions, notre dette générale s'élève à $8\frac{1}{2}$ milliards de francs à fin 1945.

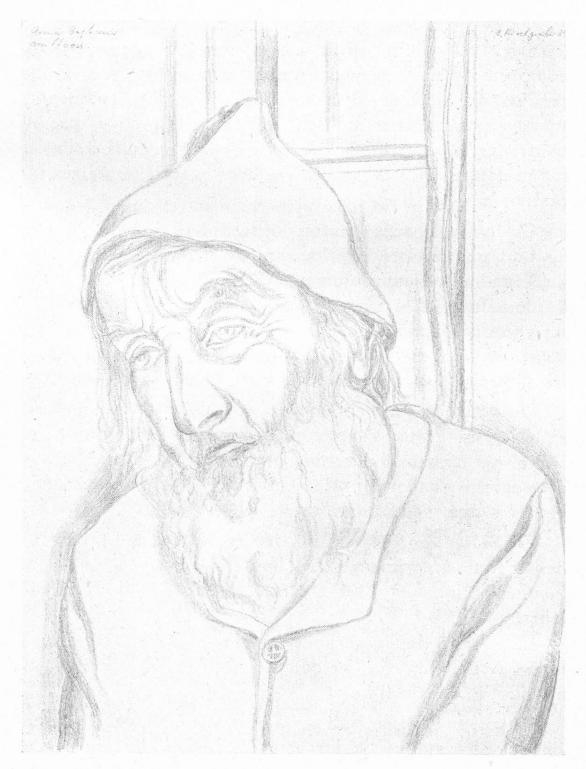
Ce chiffre (exactement 8757 millions) représente la dette publique. Il faut y ajouter encore une dette interne de 2225 millions, et l'on arrive presque à 11 milliards d'engagements divers. Les prévisions de dépenses de tous genres — salaires des fonctionnaires, prestations sociales, frais de représentation à l'étranger, services publics, armée, etc. — sont grandes et les budgets des prochaines années ne s'équilibreront que peu à peu et par des efforts énergiques.

Faut-il néanmoins aller de l'avant pour l'assurance vieillesse?

Nous le croyons et nous pensons que la contexture même de cette assurance et de son financement doit nous encourager à ne pas jeter le manche après la cognée.

Précisons: La recette de base de l'assurance est dans les prestations des assurés et de leurs patrons. Par le 2% des employées et le 2% des employeurs, par les prestations correspondantes (4%) des personnes non salariées et des inactifs, on réalise une recette annuelle de 260 millions qui est indépendante du budget fédéral, que l'intéressé accepte de bon cœur depuis 1940 et qui disparaîtrait si l'assurance était rejetée. Ces 260 millions représentent une prestation qui vient pour la moitié des futurs bénéficiaires et pour l'autre du patron intéressé à donner la sécurité à son personnel.

Le reste de la recette (190 millions environ) doit venir pour ½ des cantons (63,3 millions), pour 85 millions du tabac, pour 5 millions de l'alcool, pour 7 millions de l'intérêt du fonds des assurances.



B. Kirchgraber: Un vieillard vénérable

Cela fait (97+63) = 160 millions. Il ne manque que 30 millions que l'on demande à une taxe successorale et que nous voudrions voir demander à l'alcool et aux boissons en général. (Voir article du No. de mars.)

Quoi qu'on puisse penser du problème épineux des derniers 30 millions, un esprit non prévenu se rend compte qu'il n'y a rien d'insensé à vouloir malgré les difficultés financières construire l'édifice de l'assurance vieillesse avec 260 millions acceptés d'avance par un consentement unanime, avec le tabac promis à l'assurance depuis 1925, avec des recettes complémentaires qui restent raisonnables.

Certes la charge cantonale sera très lourde. Mais il ne faut pas oublier que l'assurance vieillesse déchargera directement et indirectement l'assistance dans beaucoup de domaines (aide aux indigents, chômeurs âgés, etc.). Si les cantons participent à l'assurance, ils sauront ce qu'elle coûte et la démagogie sera moins forte dans le peuple et les Grands Conseils.

On voit que le problème est soluble, mais si l'on veut aboutir, qu'on ne charge pas d'emblée le bateau. Une assurance bien calculée, des prestations convenables. Et des enfants encore prêts à remplir leur devoir naturel vis-à-vis des vieux parents!

En Suisse, on ne peut encore admettre un Etat Providence qui supprimerait les liens traditionnels noués au foyer familial. Cet Etat n'existe au reste nulle part ailleurs.

La charge de l'assurance vieillesse sera lourde, mais le pays doit en fin de compte réaliser les services immenses qu'elle rendra.

Avec une organisation administrative relativement simple, elle aidera de larges milieux peu fortunés, supprimera une assistance communale souvent tracassière, donnera à ceux qui ont travaillé toute leur vie une aide solennellement promise.

L'œuvre est prête. Il est normal de l'accueillir avec courage et bonne volonté.

Albert Picot, conseiller national.